

Un site d'échange de bitcoins démantelé à Nice et Cannes

L'administrateur d'un site illégal d'échange de monnaie virtuelle et un partenaire ont été interpellés à Nice et Cannes et mis en examen. Un casino en ligne sur le point d'ouvrir a été interdit

C'est une première en France et même en Europe depuis l'apparition en 2009 des bitcoins, une monnaie virtuelle, uniquement utilisée sur Internet et convertible en devises traditionnelles. L'administrateur d'une plate-forme internet illégale d'échange de ce moyen de paiement utilisé sur le réseau pour acheter tous types de biens sur des sites marchands acceptant ce mode de règlement est poursuivi par la justice. Interpellé à Nice en fin de semaine dernière, par les gendarmes de la section de recherches de Midi-Pyrénées et des gendarmes azuréens, il a été mis en examen par un juge d'instruction de Foix (Ariège) pour « opérations de banque effectuées à titre habituel par personne autre qu'un établissement de crédit, offre illégale de paris ou jeux d'argent et de hasard en ligne, blanchiment et travail dissimulé ».

388 bitcoins saisis

Son site a été fermé. Son partenaire qui est soupçonné de lui avoir vendu les « bitcoins », un trader indépendant de 36 ans, a été interpellé à Cannes. Il a également été mis en examen pour les mêmes faits à l'exception du blanchiment et



Le procureur de la République de Foix, Olivier Caracotch a tenu hier une conférence de presse au sujet de cette affaire.

(Photo PQR/La Dépêche Du Midi/Héliène Dagues)

placée sous contrôle judiciaire. La compagne du responsable du site a, elle, été interpellée à Toulouse et laissée libre.

Une perquisition a été pratiquée en Belgique avec des policiers locaux où il avait son domicile principal, ainsi qu'à Nice où il avait un pied à terre dans le quartier Ferber. Trois cent quatre vingt-huit bitcoins ont été saisis pour une valeur approchant les 200 000 euros, ainsi que

9 000 euros en numéraires, de multiples cartes bancaires et du matériel informatique.

Un casino en ligne interdit

Les enquêteurs qui travaillaient dans le cadre d'une information judiciaire ont également fait fermer à quelques heures de son lancement sur la toile, un casino en ligne entièrement dédié aux crypto-monnaies

et complètement illégal.

C'est à la suite d'un signalement d'un particulier sensibilisé à la cybercriminalité que les gendarmes de Toulouse se sont intéressés à ce site. Ils ont rapidement constaté que l'administrateur du site, un homme d'affaires qui avait fait appel à des informaticiens de haut niveau opérant en indépendant, n'avait respecté aucune règle, ni déclaré quoi que ce soit, alors qu'il avait réalisé

2 750 transactions pour environ un million d'euros.

« Un vide juridique »

Pour le procureur de Foix, Olivier Caracotch, « si le bitcoin n'est pas illégal et même reconnu dans certains pays, celui qui le change ou le gère doit remplir les conditions d'un établissement bancaire, ce qui n'était pas le cas », précise cet ancien procureur adjoint à Nice, spécialiste des affaires financières.

« La plateforme n'avait aucune existence légale, tout était anonyme et quand des clients acceptent que le gérant prélève des commissions allant de 30 à 50 % sur leurs opérations, on peut se poser des questions, d'où l'incrimination de blanchiment », poursuit le magistrat.

M^r Adrien Verrier, l'avocat du principal suspect, l'administrateur du site estime qu'avec cette affaire « la justice lance un ballon d'essai concernant cette monnaie virtuelle dont on connaît mal les contours légaux et parle d'un vide juridique ».

« Mon client a voulu négocier ces bitcoins comme n'importe quel bien de consommation », ajoute le pénaliste niçois.

DIDIER CHALUMEAU